



COMMUNE DE TREIGNAC



ARRETE DU MAIRE

Circulation alternée par feux tricolores Route d'Egletons et Coursou AT90-2026

Le Maire de Treignac,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la route,
Vu la demande de Borie TP en date du 26 juin 2026
Considérant qu'il y a lieu d'alterner la circulation sur une partie de l'avenue Paul Plazanet et la route d'Egletons, du mercredi 1^{er} au vendredi 3 juillet 2026 pour permettre des travaux de finitions.

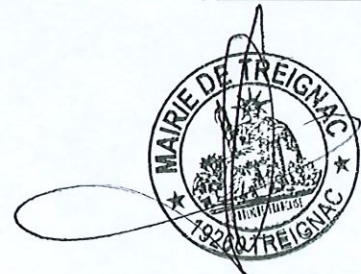
ARRETE

Article 1 : La circulation est alternée route d'Egletons et Coursou, du mercredi 1er au vendredi 3 juillet 2026 pour permettre des travaux de finitions.

Article 2 : Des panneaux matérialisant cette restriction seront mis en place et retirés par le demandeur.

Article 3 : Monsieur le chef de brigade de Gendarmerie de Treignac et le SDIS sont chargés pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

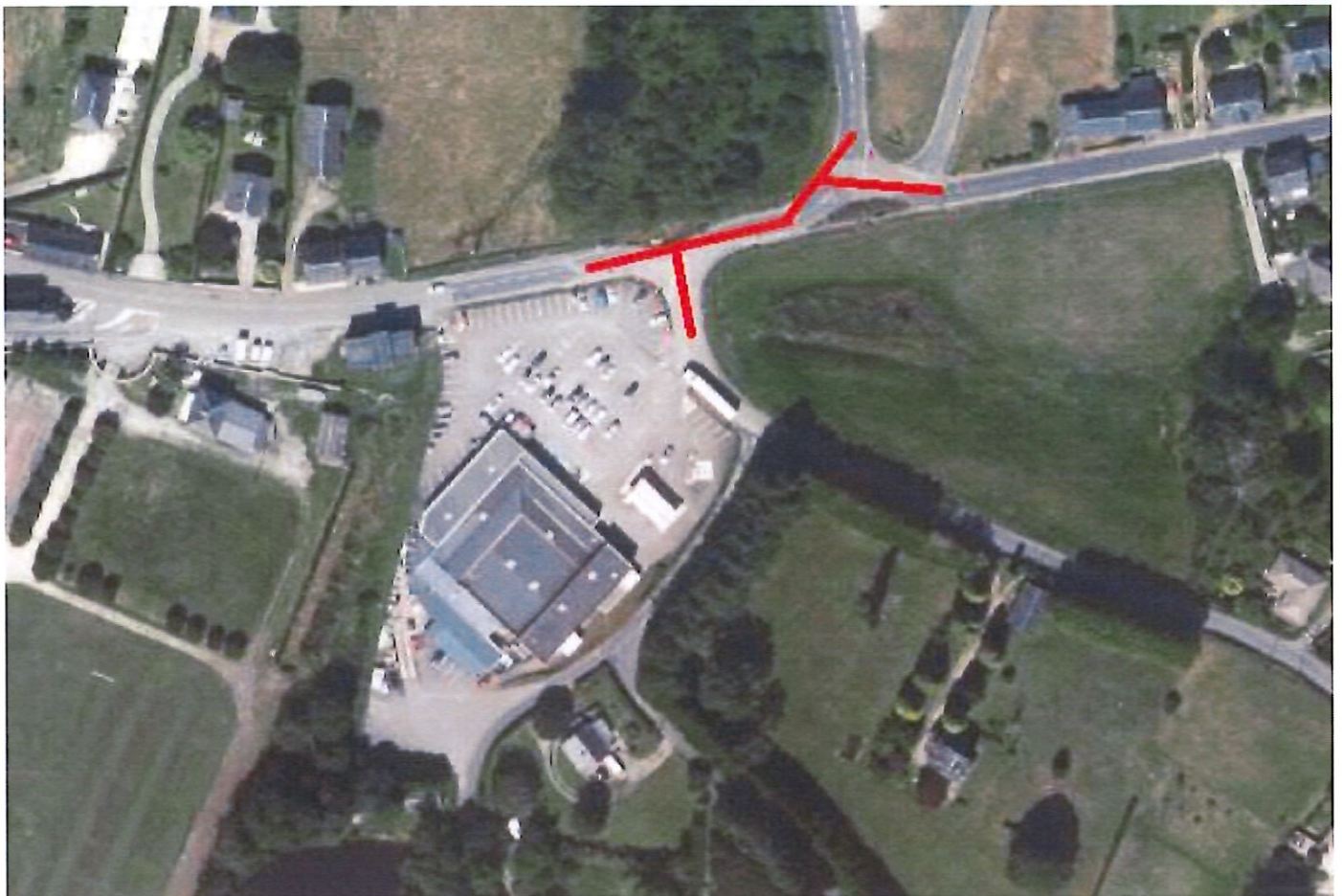
Fait à Treignac, le 26 juin 2026
Le Maire, Alexia LEGRAIN



CIRCULATION ALTERNEE

Route d'Egletons et Coursou

DU MERCREDI 1er
AU VENDREDI 3 JUILLET
2026



ARRÊTE MUNICIPAL N°AT90 -2026